

<https://www.echodumardi.com/actualite/manifester-sera-interdit-ce-samedi-a-avignon/> 1/3

Ecrit par Mireille Hurlin le 23 octobre 2026



Copyright Préfecture de Vaucluse

Un centre-ville sous haute vigilance

La décision intervient après la circulation de plusieurs appels à se réunir sur les réseaux sociaux, et alors qu'aucune manifestation n'a été déclarée dans le délai légal requis, soit trois jours francs avant la date prévue. Les autorités anticipent une répétition des incidents intervenus samedi 17 octobre « Ces manifestations sont prévues dans des secteurs concernés par l'interdiction préfectorale, et ayant été le théâtre la semaine dernière de dégradations et de violences d'une rare intensité, » a souligné Thierry Suquet. La municipalité avait déjà annoncé, en concertation avec la préfecture, un renforcement des mesures de sécurité pour le week-end. Parmi elles, un couvre-feu nocturne visant les mineurs non accompagnés dans certains secteurs d'Avignon, afin de limiter les risques de nouveaux troubles.



Ecrit par Mireille Hurlin le 23 octobre 2026

Les sanctions prévues par la loi

Le préfet de Vaucluse rappelle que l'organisation d'une manifestation non déclarée expose ses organisateurs à six mois d'emprisonnement et 7 500€ d'amende. La participation à un rassemblement dans les secteurs visés par l'arrêté est, elle aussi, passible d'une contravention de quatrième classe.

Mireille Hurlin